



**GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE**



## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

Grenoble, le 21 avril 2017

### **Projet Cœurs de ville, cœurs de Métropole/Grenoble**

### **Le tribunal administratif rejette le recours en référé**

Ce vendredi 21 avril, la requête déposée le 3 avril par l'association « Grenoble à cœur » a été rejetée par le juge des référés pour absence de moyen susceptible de créer un doute sérieux sur la légalité de la délibération mise en cause. Après le rejet de deux autres requêtes le 1er mars dernier, cette décision vient confirmer le strict respect de la légalité par les collectivités.

Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le SMTC se réjouissent de la poursuite de la mise en œuvre de ce projet important pour Grenoble. Au-delà des premiers travaux de réseau, la concertation avec les habitants va donc pouvoir se poursuivre sereinement.

Fruit d'une concertation ambitieuse, ce projet a pour objectif l'apaisement du centre-ville grâce à un meilleur partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement mais également la mise en valeur du patrimoine ou encore le développement d'un cadre de vie convivial, végétalisé et favorisant la rencontre des différents publics. Un centre-ville renouvelé qui contribuera à renforcer la vitalité commerciale et culturelle de Grenoble.

Au cours des semaines à venir, comme ils le font depuis plusieurs mois, Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le SMTC continueront à accompagner et à informer les habitants, les commerçants et, plus largement, l'ensemble des usagers du centre-ville pour que les évolutions du plan de circulation se déroulent dans les meilleures conditions possibles.